SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Décision du Comité syndical CS2022-10-24-14 du 24 octobre 2022 portant approbation du Procès-verbal de la séance du 23 juin 2022

Par suite d'une convocation en date du 11 octobre 2022, l'an deux mille vingt deux, le lundi vingt quatre octobre à dix sept heures, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38 Nombre de membres présents 30
Absents ayant donné procuration : 2 Absents excusés : 6

Pour le Collège Département :

BAILLY Laurent	
BONNARD Corinne	excusée
BORDOT Thierry	excusé suppléé par SOMBSTHAY Jean Jacques
CORNU Benoît	excusé donne pouvoir à KRATTINGER Yves
COUTHERUT Sylvie	
EME Edwige	
FAIVRE Marie-Claire	excusée donne pouvoir à BAILLY Laurent
FRIQUET Carmen	
GAUTHERON Martine	
GAY Jean-Claude	
JEANPARIS Corinne	
KRATTINGER Yves	
MANIERE Sylvie	excusée
OUDOT Thomas	excusé
PEQUIGNOT Martine	excusée
PIQUARD Bernard	
PULICANI Hervé	
RICHARD Michel	
RIGOLOT Christelle	
SEGUIN Laurent	excusé, suppléé par BERTIN Jean Marie

Pour le Collège Communautés de Communes (CC) :

KOPEC Freddy		CC Monts de Gy
DEGRENAND Bruno		CC Quatre Rivières
MAINIER Gilles		CC Pays Riolais
LUPFER Frédérique	excusée, suppléé par GARNICHET Maryse	CC Rahin et Chérimont
RICHARD Bernard		CC Pays de Lure
DEMANGE René		CC 1000 Etangs
CAILLE Nicolas	excusé, suppléé par DUREUX Christophe	CC Val de Gray
RACLOT Loïc		CC Hauts du Val de Saône
SCHELLE Alain		CC Pays de Luxeuil
BOYER Christian		CC Pays de Villersexel
MULTON Alexandre		CC Savoir-Faire
BAGUE Jacky	excusé	CC Combes
TRAMESEL Jean Claude		CC Haute-Comté
DELBOS Michel,		CC Pays de Montbozon Chanois
GAUDINET Bernard		CC Triangle vert
VON FELTEN Karl		CC Terres de Saône
BALLOT Vincent	excusé	CC Val Marnaysien
CLAUDEL Michel		CC du Pays d'Héricourt

Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Accusé de réception en préfecture
070-200044527-20221024-CS2022-10-24-14-DE
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

Vu les articles L 5721-1\L 5721-7 et L 5722-1 à L 5722-8 du code général des collectivités territoriales,

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

Vu l'arrêté préfectoral PREF-D2-1-2013 n° 2035 du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique,

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 30.membres présents,

CONSIDERANT le procès-verbal de la réunion du Comité syndical, qui s'est tenue le 23 juin 2022 concernant :

1. Approbation du Procès-verbal du 14 décembre 2021
2. Décisions prises par le Président et par le Bureau par délégation
3. Compte de Gestion, Compte Administratif 2021 du budget annexe et affectation résultat,
4. Compte de Gestion et Compte Administratif 2021 du budget principal
5. Affectation du résultat budget principal - BS 2022 du budget principal
6. DSP : Projet d'Avenant N°4 pour la mise en place d'une Convention de prolongation des droits avec Free (IFT) – à signer entre IFT (Free) et HSN
7. DSP : Projet d'Avenant N°5 portant modification au contrat d'accès FttH pour permettre l'arrivée de SDAFST (Bouygues Télécom)
8. DSP : Projet d'Avenant N°6 portant modification au contrat relatif à la « Prestation de Raccordement des Câblages Client Final FTTH » - Mode STOC 2022
9. Renouvellement de la convention avec la CEBFC pour la carte Achat
10. Renouvellement du Contrat de mise à disposition d'infrastructures passives dans le cadre de la couverture des zones blanches – TDF-HSN
11. Assurance Statutaire : avenant au contrat groupe 2021-2024 signé avec le CDG70
12. Points divers et questions

Les délibérations correspondantes ont été visées par le contrôle de légalité le 24/06/2022 et affichées le 24/06/2022.

Aucune remarque n'étant formulée, le Comité Syndical, décide, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, selon le détail ci-après

Nombre d'inscrits : 38
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 30 + 2 procurations
Suffrages exprimés pour : 32
Suffrages exprimés contre :0
Bulletins blancs : 0

- ***D'APPROUVER à l'unanimité le procès-verbal de la séance*** *du 23 juin 2022.*

Fait et délibéré à VESOUL, le 24 octobre 2022

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte
HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire :
- réception en Préfecture le……
- affichage le……

Accusé de réception en préfecture
070-200044527-20221024-CS2022-10-24-14-DE
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022